|  |  |
| --- | --- |
| Association des Jardins Familiaux  de la VILLE de RENNES  *Association régie par la loi du 1er juillet 1901*  *Siège social* : **6, rue Arthur Fontaine** 35000 RENNES | Rennes, le 20 janvier 2017 |
|  |  |
| **🕾**  02 99 79 12 57  Permanences :  **Mardi, mercredi, jeudi**  14 h 00 - 17 h 00 |  |
| Mail : [jardinsfamiliaux.rennes@orange.fr](mailto:jardinsfamiliaux.rennes@orange.fr)  <http://www.association-jardins-familiaux-rennes.fr> |  |

Ref courrier : MLG/VL 2017-xx

Secteur :………………

Jardin n° : …..

Objet : **…………………**

**Lettre R.A.R**.

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu en date du JJ/MM/AAAA un courrier vous rappelant le fait que votre jardin n’est pas cultivé ni entretenu ce qui est contraire au règlement intérieur de l’Association.

D’autre part notre trésorier nous a informés que vous n’avez pas réglé la redevance du 1er (ou 2nd) Semestre pour le jardin n° XX qui vous est attribué dans le secteur des Jardins Familiaux de BBBBBBBBBB. Au 15/01/2016 – vous êtes redevable de la somme de XX€ majorée de 9.92 € frais (\*)

Etant donné que vous êtes en période d’essai la 1ère année, la décision de ne pas vous renouveler l’attribution du jardin a été prise par le bureau de secteur et nous vous demandons de le libérer de vos objets personnels et de le restituer au responsable du secteur. Vous devrez avoir libéré votre jardin pour le JJ/MM/AAAA au plus tard pour nous permettre de réattribuer ce jardin.

Vous êtes convoqué le **JJ MOIS AAAA à 18 h00** pour justifier de ces manquements au règlement et rembourser les sommes dues. Si vous le souhaitez, vous pouvez remettre votre démission en utilisant le formulaire joint à ce courrier.

Si votre jardin n’est pas libéré dans les délais, votre dossier sera alors transmis aux services de la Ville de Rennes qui se chargera de procéder à votre expulsion par les voies judiciaires et vous aurez à payer tous les frais de justice.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le président de l’Association

Michel Le Gac